



AP0007 ed3
Emetteur : C Jagu
Approbateur : PY Berthélémy

Création le 08 novembre 2011
Dernière modification le : 3 mai 2016

PEP-AP0007-ed 3-2016 05 03

Droit d'usage de la marque et du logo PEP ecopassport®

1. Objet

L'association P.E.P. est titulaire de la marque «PEP ecopassport»® enregistrée :

- en France sous le n° FR093699847, en classes 7, 9, 11, 42 telle que reproduite ci-après.
- dans l'Union Européenne sous le n° EU 009150988 marque verbale et sous le n° EU 009151051 pour la marque semi-figurative
- auprès de l'OMPI, sous le n°1064144 pour la marque verbale et n°1063123 pour la marque semi-figurative, et reprise en Chine ainsi qu'au Japon sous le même numéro.
- aux USA, sous le n°4148312 pour la marque verbale et n°4148311 pour la marque semi-figurative,
- au Canada sous le n°1506314 pour la marque verbale et n°1506313 pour la marque semi-figurative,

Le Logo PEP ecopassport® a pour but de créer une identité visuelle valorisante du programme PEP ecopassport® et des déclarations environnementales PEP ecopassport®.

Les adhérents à l'association et les dépositaires de déclaration environnementale PEP ecopassport® peuvent faire figurer le Logo PEP ecopassport® sur les médias relatifs aux Profils Environnementaux Produits enregistrés dans le programme (catalogues, brochures, notices techniques ...) suivant les modalités décrites ci-après.

Toute utilisation abusive ou non-conforme du Logo PEP ecopassport®, pourra faire l'objet de poursuite judiciaire à la seule initiative de l'association P.E.P..

2. Charte graphique

Le logo PEP ecopassport® peut selon le besoin se décliner en 4 versions

- En couleur (version à privilégier)
- En noir et blanc
- En nuance de gris
- En négatif



CMYK colors

■ C=25 M=0 Y=0 K=65
■ C=65 M=0 Y=100 K=0



PANTONE colors

■ Pantone 5405C
■ Pantone 369C



Grey levels

■ Black = 80%
■ Black = 50%



Black / 1 color plain
White / 1 color plain



Minimum size



La largeur mini du logo est de 20 mm.
Le logo ne doit pas être déformé.
Les couleurs ne doivent pas être modifiées.

3. Usage

a. Pour les déposants de déclaration PEP ecopassport®

L'usage du logo permet d'informer de l'existence d'une déclaration.

En tout état de cause, l'usage du logo ne doit pas induire une mauvaise information et/ou un risque de confusion avec un label de qualité environnementale.

L'association P.E.P. donne, au détenteur de déclaration PEP ecopassport®, le droit d'utiliser le logo PEP ecopassport® pour signifier l'existence d'une déclaration environnementale pour :

- un produit ayant une déclaration PEP ecopassport®,
- un produit appartenant à la famille environnementale homogène telle que défini dans la déclaration PEP ecopassport®.

La déclaration doit être valide à la date de fabrication du produit.

Avec la phrase littérale suivante

« a une déclaration environnementale conforme (logo PEP ecopassport®) »

Cette mention peut apparaître sur les supports suivants :

- Catalogue
- Brochure commerciale
- Brochure technique
- Emballage
- Notice
- Facture

Le logo PEP ecopassport® ne doit, en aucun cas, apparaître sur un produit.

b. Pour les adhérents à l'association P.E.P.

L'association P.E.P. donne à l'adhérent, le droit d'utiliser le logo PEP ecopassport® afin de promouvoir leur adhésion et leur implication dans l'association P.E.P.

En cas de démission, l'ancien adhérent dispose de 3 mois pour ne plus utiliser le logo PEP ecopassport® dans cet usage.

c. Autres usages

Tous les autres usages du logo devront faire l'objet d'un accord préalable écrit avec l'association P.E.P., quels que soient les supports média utilisés en s'adressant à contact@pep-ecopassport.org.